



N° 2020/70  
du 20 juillet 2020

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

21 JUIL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## DELIBERATION

*portant désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil  
d'école du groupe scolaire primaire public « Robert ABEL »*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°191 du 13 janvier 2012 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article 21,
- Considérant l'institution d'un conseil d'école au sein du groupe scolaire Robert ABEL,
- VU l'élection du maire et des adjoints intervenue le 4 juillet 2020,

### DECIDE

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>:

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

#### ARTICLE 2 :

Sont désignées pour représenter le maire au sein du conseil d'école du groupe scolaire primaire public Robert ABEL, Madame Maryline D'ARCANGELO titulaire, et Madame Vaisioa LAGIKULA suppléante.

**ARTICLE 3 :**


Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, notifiée à l'intéressée et affichée à la porte de la mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**



LE MAIRE  
*Willy GATUHAU*  
**Willy GATUHAU**

*[Handwritten signatures of council members]*

Haut-Commissariat de la République  
 en Nouvelle-Calédonie

21 JUIL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- AMPLIATIONS :**
- Registre..... 1
  - SAS..... 1
  - S.G..... 1
  - SGA..... 2
  - Cabinet..... 1
  - Vie scolaire..... 1
  - Trésorerie de la Province Sud..... 1
  - Ecoles..... 10
  - Province Sud DES..... 1
  - Intéressées..... 1
  - Archives..... 1
  - Affichage..... 2

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**

- de la transmission effectuée le 21 JUIL. 2020
- de la notification effectuée le 21 JUIL. 2020
- de la publication effectuée le 21 JUIL. 2020

Par délégation du Maire  
 Le Secrétaire Général

*[Signature]*  
 Philippe MOUTON

**POUR AMPLIATION**  
 Païta, le 21 JUIL. 2020